



AEDBF
FRANCE

L'**AEDBF France** vous prie de bien vouloir assister à la table-ronde qu'elle organise **le mardi 15 avril 2025 de 8h30 à 10h** dans les locaux du cabinet **Swift Litigation** 15 rue de Marignan, 75008 Paris

« FRAUDE ET RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE DE SERVICES DE PAIEMENT – BILAN ET PERSPECTIVES »

La hausse notable des contentieux liés à la responsabilité des prestataires de services de paiement a eu le mérite de contraindre divers acteurs — directions juridiques, médiateurs, juridictions — à se positionner face aux interrogations soulevées par les victimes, dans un domaine où usages, procédés de sécurisation et fraudes évoluent continuellement.

L'année 2024 a vu la Cour de cassation établir des repères concernant l'application exclusive des textes issus de la DSP2, ainsi que sur la responsabilité, pourrait-on dire objective, lors de fraudes sophistiquées où l'usurpateur se fait passer pour la banque auprès du titulaire du compte.

L'année 2025 devrait, espérons-le, apporter des clarifications aux questions que ces décisions ont suscitées, non seulement à travers les décisions attendues des cours et tribunaux, mais également par le biais des textes en préparation au niveau européen.

Dans cette relative incertitude, directions juridiques et praticiens ont besoin de repères, que nos invités se proposent de fournir lors de cette table-ronde.

Intervenants :

Mme Anne-Catherine Muller, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne ;

Me Julien Martinet, Avocat associé chez Swift Litigation ;

Me François Boucard, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ;

Me Pierre Minor, Avocat, Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française, Président de l'AEDBF Europe.

« FRAUDE ET RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE DE SERVICES DE PAIEMENT – BILAN ET PERSPECTIVES »

Modalités d'inscription – mardi 15 avril 2025 de 8h30 à 10h dans les locaux du cabinet Swift Litigation, 15 rue de Marignan, 75008 Paris

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

www.aedbf-france.fr
Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) **20,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2025, ou pour les adhérents d'une AEDBF nationale ou de l'AEDBF Europe,**
- (ii) **35,00 euros pour les autres.**

L'inscription est gratuite pour les Universitaires et les étudiants en droit (doctorants, élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

En outre, l'adhésion des personnes morales à l'AEDBF France pour l'année 2025 donne droit à des entrées gratuites par an aux manifestations de l'AEDBF France pour les personnes qu'elles désignent selon l'offre d'adhésion souscrite. Ces personnes peuvent être indifféremment des collaborateurs ou des tiers invités.

[Plus d'informations sur les avantages auxquels donnent droit les adhésions à cette adresse](#)

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.
La date limite d'inscription est le **14 avril 2025 à 12h**

Cette table-ronde est limitée à 30 participants sur place et 100 participants en ligne.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.

Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : aedbf.france@gmail.com